

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 3 MARS 2009**

ETAIENT PRESENTS :

M. Eric WARLOUZET représentant la commune de LES AGEUX
MM. Jean Marc DELHOMMEAU et Christian GRESSIER représentant la commune de ANGICOURT
Mme Marinette CAROLE et M. Daniel MERCIER représentant la commune de BAZICOURT
M. Philippe FROIDEVAL représentant la commune de BEAUREPAIRE
Mme Khristine FOYART, MM. Jacques PERRAS et Patrick BINCTIN (suppléant de Mme Jeanine PICQUE) représentant la commune de BRENOUILLE
Mme Roselyne GOENSE et M. Bernard VANDENBERGUE (suppléant de M. Bernard FRICKER) représentant la commune de CINQUEUX
MM. Alain COULLARÉ et Bernard CORLAY représentant la commune de MONCEAUX
MM. Alain CZYZ, Pierre RENAUD et Daniel DEMAISON (suppléant de Mme Aline PERROT) représentant la commune de PONTPOINT
MM. Michel DELMAS, Bernard FLAMANT, Ludovic KOROLOFF, Michel ROBY, Daniel BIGORGNE (suppléant de Mme Magali TIXIER) représentant la commune de PONT SAINTE MAXENCE
Mme Denise SCHROBILTGEN et M. Gérard BIDAULT représentant la commune de RIEUX
MM. Martial BUTEAU et Ludovic SARRAZIN représentant la commune de ROBERVAL
MM. Raoul CUGNIERE et Emmanuel CAVICCHI (suppléant de M. Didier WARMÉ) représentant la commune de SACY LE GRAND
Mme Sabine NION (suppléante de M. Jean Marie ROBERT) et M. Jean François HILLEBRAND (suppléant de M. François MORENC) représentant la commune de SACY LE PETIT
MM. Michel COLLETTE et Eric BARRUET (suppléant de Mme Marie Claire VERCRUYSSSE) représentant la commune de SAINT MARTIN LONGUEAU
Mme Claudine LAULAGNET et MM. Philippe KELLNER et Robert LAHAYE représentant la commune de VERNEUIL EN HALATTE
Mme Marie Laurence LOBIN et M. Alain DOMAGNÉ (suppléant de M. Gérald GASTON) représentant la commune de VILLENEUVE SUR VERBERIE

ABSENTS EXCUSES :

M. Dominique NAGY (LES AGEUX)
M. Christian DE LUPPE (BEAUREPAIRE)
Mme Jeanine PICQUE (BRENOUILLE)
M. Bernard FRICKER (CINQUEUX)
Mme Aline PERROT (PONTPOINT)
Mme Géraldine CAPRON (PONT SAINTE MAXENCE)
M. Gilbert DAFLON (PONT SAINTE MAXENCE)
M. Philippe HERVIEU (PONT SAINTE MAXENCE)
Mme Magali TIXIER (PONT SAINTE MAXENCE)
M. Michel BABOEUF (RHUIS)
Mme Monique PLACET (RHUIS)
M. Didier WARMÉ (SACY LE GRAND)
M. François MORENC (SACY LE PETIT)
M. Jean Marie ROBERT (SACY LE PETIT)
Mme Marie Claire VERCRUYSSSE (SAINT MARTIN LONGUEAU)
Mme Anne Sophie MORIAU (VERNEUIL EN HALATTE)
M. Gérald GASTON (VILLENEUVE SUR VERBERIE)

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Dominique NAGY à M. Eric WARLOUZET

M. Gilbert DAFLON à M. Bernard FLAMANT

ASSISTAIENT EGALEMENT :

M. Christophe LAMY, DGS
Mme Danièle DINGREVILLE, DGA
M. Jérôme LAFOURCADE
Mme Marie Thérèse MARZOUKI
M. Frédéric MAZEREEL
Mme Carol VERCOUTER
Melle Sylvie MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Daniel MERCIER



I – Approbation du procès verbal de la réunion du 10 février 2009

Le procès verbal de la réunion du 10 février 2009 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

II – Règlement relatif à la collecte des déchets ménagers

La parole est donnée à M. Bidault.

M. Bidault rappelle à l'assemblée que ce règlement existe depuis 2003. Celui-ci doit être revu suite aux nombreuses modifications intervenues au sein du service, la plus importante étant la collecte des encombrants.

Ce document est nécessaire à chaque Maire pour que celui-ci puisse exercer son pouvoir de police dans sa commune.

Adopté à l'unanimité. Un exemplaire de ce règlement sera transmis à chaque commune qui devra procéder à la mise en place de l'arrêté d'application.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°57/03 du 26 novembre 2003 décidant de réglementer le service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,

Considérant les modifications apportées à ce service et de la nécessité de procéder à la mise à jour de ce règlement,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1er : d'approuver le règlement relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés, tel que présenté en annexe.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à transmettre ce document à chaque commune de la CCPOH afin que celles-ci puissent procéder à la mise en place de l'arrêté d'application.

Article 3 : de demander à chaque Maire de faire respecter ce règlement dans le cadre de ses pouvoirs de police.

III – Convention Oise Est Initiative

La parole est donnée à M. Renaud

M. Renaud propose à l'assemblée de renouveler la convention de partenariat avec Oise Est Initiative et en rappelle les dispositions.

Pour 2009, deux projets ont déjà été validés. Un troisième est en cours.

Définition de Oise Est Initiative : assemblée située à Compiègne qui réunit des collectivités, des artisans ou entreprises, des banques et la Chambre des Métiers. Leur but étant d'accueillir des créateurs de sociétés (ou repreneurs) et de leur octroyer des prêts (à montant défini) à taux 0.

M. Delmas précise que leur mission est de mettre en place un parrainage entre personnes expérimentées et créateurs afin de les aider à solutionner les problèmes que ceux-ci peuvent rencontrer les premières années. Il est apporté également une aide dans toutes les démarches administratives. Le fonds de roulement permet d'aider les créateurs.

M. Lahaye s'interroge sur le montant des aides apportées en 2007. M. Delmas lui propose de consulter le dernier rapport d'activités de la CCPOH sur lequel ces éléments sont précisés.

M. Lahaye rappelle qu'en 2007, la question d'une éventuelle adhésion à Oise Sud, plutôt qu'à Oise Est Initiative, avait été envisagée car les banques semblaient privilégier les créateurs du compiégnais.

M. Delmas évoque un bon contact entre notre chargée de mission Abla Kaoulala et Oise Est Initiative, ce qui n'était peut être pas le cas à l'époque, et assure que les élus suivent de près ce dossier.

M. Delmas fait appel aux maires des communes à qui il demande de ne pas hésiter à orienter les éventuels créateurs et repreneurs vers notre chargée de mission.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1er : de renouveler l'adhésion de la CCPOH à la Plate-Forme d'Initiative Locale « Oise Est Initiative » pour l'année 2009 et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de la convention de partenariat.

Article 2 : de verser à cet organisme la somme totale de 18 912,80 € répartie de la façon suivante :

- **14 616,80 €** au titre de la participation au cofinancement du budget de fonctionnement (0,44 € x 33 220 habitants) ;
- **3 296 €** au titre de la participation au fonds de prêts soit 824 € par projet financé en 2008 à savoir 4 dossiers
- **1 000 €** au titre de la contribution concernant le partenariat de la CCPOH aux Trophées de l'Initiative 2009

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

IV – Validation des tarifs du Conservatoire

La parole est donnée à Mme Foyart.

Mme Foyart présente les tarifs prévus pour l'année 2009/2010. Ceux-ci ont été préservés pour les petits quotients familiaux (augmentation de 2 % jusqu'au quotient 979), ensuite l'augmentation est plus importante car certaines tranches ont été créées. Une revalorisation a été appliquée pour les personnes extérieures au territoire.

Mme Foyart précise que nous ne connaissons le montant de la recette que lors des inscriptions. Le nombre d'inscrits cette année s'élève à environ 300.

M. Delhommeau estime qu'une validation des tarifs du Conservatoire est prématurée étant donné que le débat d'orientations budgétaires n'a pas encore eu lieu.

Mme Laulagnet demande s'il est possible de faire une simulation. Mme Foyart répond par la négative car les familles ne fournissent pas leurs avis d'imposition.

M. Renaud précise que dans sa commune les familles qui ne fournissent pas leur avis d'imposition, paient le tarif le plus élevé.

Décision reportée.

V – Débat d'orientations budgétaires

La parole est donnée à M. Coullaré.

M. Hervieu intègre la séance.

M. Coullaré donne lecture du document distribué en début de séance concernant les résultats de l'année 2008 ainsi que les recettes fiscales attendues pour l'année 2009. Il est évoqué également les dépenses de la masse salariale globale qui reste stable.

M. Lahaye demande si la CCPOH est intéressée par les nouvelles dispositions sur la récupération de la TVA. M. Coullaré répond négativement, en effet la CCPOH récupère la TVA au trimestre.

M. Delmas reprend la parole et précise que la réunion de ce soir est consacrée au débat préparatoire au budget. Il propose d'examiner les chiffres par secteur et de discuter des objectifs à tenir. Sachant que les tableaux présentés ce soir sont le résultat des discussions qui se sont déroulées au sein des différentes commissions.

Bien évidemment le travail effectué ces dernières semaines a porté sur la préparation du budget 2009 mais également sur les perspectives futures.

Budget La Manekine

Mme Foyart précise que la somme de 660 000 € a été prévue mais que le réalisé sera inférieur à 600 000 € vu les économies déjà réalisées sur le 1^{er} trimestre.

M. Corlay aimerait avoir une perspective 2010, son souhait étant une diminution des dépenses de fonctionnement et notamment de personnel.

Mme Foyart donne la composition du budget : 300 000 € de frais de personnel, 100 000 € de dépenses afférentes au bâtiment, et 200 000 € de frais culturels (spectacles).

M. Delhommeau souhaiterait avoir une vue d'ensemble du budget par service. Le DOB doit porter sur 2010 et 2011 étant donné la diminution des recettes.

M. Coullaré rappelle la réunion des Maires du 24 février au cours de laquelle il a été acté que le budget 2010 serait travaillé à la fin du 2^{ème} trimestre 2009. Nous ne pouvons pas baisser subitement les budgets et faire des coupes sombres malgré que nous soyons tous évidemment conscients des problèmes.

Le budget global sera inférieur à celui de 2008, mais il est impossible aujourd'hui de donner le chiffre exact.

M. Hervieu indique qu'il faudra raisonner en termes de choix. Il faudra baisser les dépenses ou trouver des recettes supplémentaires. Pour sa part, il se prononce contre une augmentation de la fiscalité.

M. Delmas tient à rappeler que la culture est importante pour l'identité du territoire. Avant de faire des choix dramatiques, il faudra essayer de trouver d'autres solutions. Il faut fixer un objectif de diminution des dépenses par année.

M. Delhommeau propose d'avoir comme objectif l'augmentation des recettes de la Manekine.

M. Delmas n'y est pas favorable. La Manekine est un lieu de vie avant tout et ne présente pas de spectacles que l'on peut vendre. Une augmentation des tarifs de 20 % n'entraînera pas une recette conséquente. Il faut revenir sur une Manekine locale avec moins de spectacles coûteux. Pour le Conservatoire, le débat est autre. Si ce soir il est décidé de fixer les dépenses à 400 000 € pour 2009, il ne nous sera pas possible de le faire.

L'objectif arrêté est le suivant :

- 2009 = inscription d'un montant de 660 000 € avec un objectif de 600 000 € en réalisé
- 2010 = 500 000 €
- 2011 = 400 000 €

M. Bigorgne préférerait que cet objectif soit en dépenses nettes (dépenses – recettes).

Conservatoire

Objectif : inscription d'un montant de 520 000 € mais 500 000 € en réalisé.

M. Cugnières s'interroge sur l'inscription de la dépense relative au cinéma. M. Coullaré répond que celle-ci sera affectée dans le budget de l'Administration Générale.

M. Coullaré informe que la Sous-Préfecture a accepté qu'une modification de nos statuts soit effectuée afin de nous permettre de verser la subvention de 40 000 € qui permettra au cinéma de continuer à vivre.

M. Delmas précise que la ville de PSM est en cours de procédure de délégation de service public.

M. Kellner demande confirmation du fait que le Conseil Régional ne financerait apparemment plus trois emplois aidés mais seulement un.

M. Roby intervient en indiquant que l'association a déjà recruté du personnel ce qu'elle n'aurait jamais dû faire car effectivement il aurait fallu attendre l'avis du Conseil Régional.

M. Delmas informe qu'il faut attendre l'examen des propositions des deux associations candidates à la DSP. Les cahiers des charges doivent être réceptionnés pour le 15 mars. Néanmoins, il appartiendra à l'association titulaire de la DSP de défendre son dossier auprès du Conseil Régional.

Quant au Conservatoire, l'objectif de M. Delmas est de faciliter l'accès au solfège ainsi que l'apprentissage à un seul instrument. Si un élève souhaite élargir cet apprentissage, il faut appliquer le prix coûtant. Nous pourrions également envisager de faire payer le prix coûtant aux élèves extérieurs au territoire.

Un vrai travail de fond est à faire sur notre façon de dispenser la musique. La Commission Culturelle doit se pencher sur ce sujet.

Mme Foyart précise que la politique tarifaire proposée vise à diminuer les heures de cours et par conséquent les dépenses. Mais nous ne sommes pas certains du résultat. Toutefois il serait bien de valider les tarifs ce soir afin de pouvoir les appliquer au 1^{er} septembre.

M. Delmas acquiesce et propose de passer au vote. Adopté à la majorité (1 abstention).

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte en date du 31 décembre 1997,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2005 portant modification et extension des compétences de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu l'avis favorable de la Commission Culturelle,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention),

DECIDE :

Article 1er : d'approuver la politique tarifaire du Conservatoire Adam de la Hall pour la saison 2009/2010, conformément au document ci-annexé.

OPTION extérieures + 50%

TARIF 2009/2010

Quotient	Cours collectifs		Cours individuels		Options	
	CCPOH	Ext 32	CCPOH	Ext	CCPOH	Ext
Jusqu'à 163	63	95	71	107	29	44
De 164 à 326	90	135	101	152	41	62
De 327 à 489	117	176	131	197	53	80
De 490 à 652	144	216	161	242	65	98
De 653 à 815	171	257	191	287	77	116
De 816 à 978	198	297	221	332	89	134
De 979 à 1304	225	338	251	377	101	152
De 1305 à 1630	252	378	281	422	113	170
De 1631 à 1956	279	419	311	467	125	188
De 1957 à 2282	306	459	341	512	137	206
Au delà de 2282	333	500	371	557	149	224

OPTIONS

Instrument

Participation aux ateliers

Culture musicale

Chant

Danse (si en deuxième discipline)

ORCHESTRES D' HARMONIE & BIG-BAND

Tarif préférentiel : 25% de la tranche du quotient familial pour tous les inscrits

Gratuit pour les membres sans cours

CHORALE

Tarif préférentiel : 25% de la tranche du quotient familial pour tous les inscrits

TARIF DEGRESSIF

50% pour le 4ème inscrit et les suivants

LOCATION INSTRUMENT

109 euros selon convention

Gratuit pour les membres de l'orchestre d'Harmonie

Enfance-jeunesse

La parole est donnée à M. Sarrazin.

Les chiffres présentés ce soir représentent les services existants. Concernant la création du périscolaire, M. Sarrazin invite les maires à venir le voir en fin de séance afin de fixer une date de rencontre au cours de laquelle seront discutés des besoins de chaque commune ainsi que la répartition des coûts CCPOH/Commune.

M. Coullaré demande à ce que les accords soient contractualisés.

M. Delmas précise que lors de la réunion des Maires, il a été acté que le périscolaire était la priorité de la CCPOH étant donné les demandes pressantes des parents. De nous permettre d'y répondre, favorise l'accès à l'emploi.

Le développement économique, quant à lui, est perçu plus comme une obligation que comme une priorité.

M. Sarrazin informe des objectifs d'ores et déjà prévus : les séjours de courte durée seront supprimés, les séjours d'été seront réduits. Il est prévu d'offrir aux parents la possibilité d'accéder aux colonies de vacances. Les séjours de ski ont bien fonctionné. Dans un souci d'économies, il aurait fallu supprimer certaines activités annexes au ski. Si ces séjours doivent continuer, il faudra revoir la participation des parents.

M. Collette demande des précisions quant aux coûts incombant aux communes. M. Sarrazin répond qu'il faut auparavant en débattre en DOB notamment en ce qui concerne le personnel.

Mme Lobin informe qu'il a été décidé au sein de son conseil municipal du non souhait de la reprise du périscolaire par la CCPOH.

M. Delmas répond qu'il convient de faire un point avec toutes les communes demandeuses et d'établir un coût précis par commune au courant du mois de mars. Il faut également travailler l'option de la délégation de service public.

L'objectif étant de réduire les dépenses tout en conservant un service de qualité. Toutefois, il faut faire attention à nos objectifs car le risque est de perdre les financements de la CAF.

M. Gressier ne comprend pas pourquoi les coûts des services transférés en 2006 ne sont pas réévalués.

Petite enfance :

Objectif crèche familiale : ne pas remplacer les assistantes maternelles qui partent. Une augmentation des salaires en 2007 est constatée car la réglementation a changé. Le mode de rémunération mis en place a été validé par un service juridique mais celui-ci est à revoir.

Ordures ménagères :

Déficit réduit. L'objectif est de mener à fond le débat sur la redevance générale afin de revenir à la réalité des coûts. Il faudra procéder à des simulations et mener ce dossier progressivement.

Crèche 1-2-3 Soleil

M. Delmas souhaite revenir sur ce dossier pour lequel les dépenses seraient prises en compte par la Clet. Mme Laulagnet n'a pas eu de contact récemment.

M. Delmas demande à revoir le nombre de lits ainsi que le coût.

M. Lahaye précise que si la commune avait eu à prendre la décision elle aurait donné une suite favorable. Il indique que la commune accepte que le coût soit imputé sur la compensation à condition que ce principe soit le même pour toutes les communes.

M. Delmas demande à avoir les indicateurs concernant le nombre d'enfants accueillis/commune depuis 2006, pour les services enfance-jeunesse et petite enfance. Ce qui nous permettra de nous indiquer l'évolution.

M. Coullaré informe que le budget de l'administration générale n'est pas terminé. Il représente une somme d'environ 900 000 €. Au niveau du personnel, aucune embauche n'est prévue. Concernant le service technique, l'estimation concernant les dépenses de voirie et d'entretien des bâtiments est en cours.

Service Communication

La parole est donnée à M. Warlouzet.

Ce budget est en augmentation apparente car un emploi en plus est comptabilisé. En effet, nous avons embauché un informaticien mais supprimer le contrat de maintenance informatique.

Il est précisé que l'impression du bulletin Notre Pays n'est plus externalisée mais réalisée en interne.

M. Delmas exprime son souhait de voir ce budget diminué.

Questions diverses :

- Mme Goense demande où en est l'organisation de la réunion sur la question de « l'habitat ». Celle-ci doit se dérouler avant le vote sur la modification statutaire. M. Delmas répond que dans le cadre du SCOT, une commission est prévue le 14 mai prochain. Bien évidemment, les personnes qui se sont manifestées lors du dernier conseil communautaire seront invitées.
- M. Czyz demande ce qu'il en est du souhait de Verneuil en Halatte et Villeneuve sur Verberie de quitter la CCPOH. M. Delmas répond qu'en ce qui concerne le départ de Verneuil en Halatte, il n'y est pas favorable. En effet, cette commune à tout à fait sa place au sein de la CCPOH et au sein de la Vallée de l'Oise, elle est même considérée comme le 2^{ème} « bourg-centre ». Quant à Villeneuve sur Verberie, la problématique n'est pas la même. Cette commune est excentrée, mais son départ n'est pas souhaitable car son retrait créerait un précédent dans lequel d'autres pourraient s'engouffrer.

La séance est levée à 23 H 50

Le secrétaire de séance,

Daniel MERCIER

Le Président,

Michel DELMAS

